



Gosset Grainville

IMMOBILIER

I. TARIFS - VENTE

Honoraires de l'agence à la charge du vendeur.
Locaux à usage d'habitation ou professionnels.

Montant de la transaction	Rémunération HT	Rémunération TTC
Jusqu'à 1.000.000€	5%	6%
Entre 1M€ et 3M€	4,16%	5%
Entre 3M€ et 5M€	3,3%	4%
Entre 5M€ et 10M€	3%	3,6%
Supérieur à 10M€	2,5%	3%

II. TARIFS - CHASSE

Honoraires de l'agence à la charge de l'acquéreur.
Locaux à usage d'habitation ou professionnels.

Achat	3% TTC du budget achat, avec un minimum de 8000€ TTC et un maximum de 60.000€ TTC.
Location	1 mois de loyer charges comprises, avec un minimum de 2500€ TTC.



Gosset Grainville

IMMOBILIER

III. TARIFS - LOCATION

BAUX Loi ALUR (baux soumis aux dispositions de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989)

Charge Locataire	Prestation de visite, rédaction de bail et état des lieux	15€ TTC/m ² habitable
Charge Propriétaire	Prestation de visite, rédaction de bail et état des lieux	1 mois de loyer charges comprises dont 15€ TTC/m ² habitable
Locaux commerciaux	30% du loyer annuel net HT	Charge locataire
Bureaux et entrepôts	30% du loyer annuel net HT	50/50 locataire - propriétaire
Rédaction bail initial ou renouvellement de bail	15% du loyer annuel net HT	Charge locataire

BAUX Civils et Professionnels

Charge Locataire	12% du loyer annuel HT
Charge Propriétaire	12% du loyer annuel HT

IV. TARIFS - GESTION

PACK LIBERTE	7,2% TTC des loyers encaissés
PACK PREMIUM	9,6% TTC des loyers encaissés
Garantie Loyers Impayés (GLI)	3% TTC des loyers encaissés